

**RAPPORT N° 06/7-32
au Conseil Municipal**

OBJET

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE
A COUVERTURE BAC ACIER SUR SEPT SITES SCOLAIRES**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE MARCHÉ (LOT 2)**

Par Délibération n° 04/5-08 du 12 novembre 2004, vous aviez approuvé les travaux de charpente couverture pour les Lots 1 et 2, dans certaines écoles de la ville.

Par Délibération n° 06/4-62 du 22 juin 2006, vous aviez approuvé la résiliation du marché (Lot 2) passé avec l'entreprise SRTC.

Le Lot 2 fait donc l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises.

Les travaux concernent les sites suivants :

- Primaire Grand Canal,
- Elémentaire Saint-Bernard.

La consistance des travaux est donc la suivante :

- mise en place de structures bois,
- mise en place de structures métalliques,
- mise en place de couvertures bacs acier,
- peinture des structures métalliques.

Le montant des travaux est estimé à 86 800,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

Le financement est de :

- Région 70 %,
- Commune 30 %.

RAPPORT N° 06/7-32

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 novembre 2006 a retenu l'entreprise CTMS, pour un montant de 80 792,97 € TTC.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure ;

3° de m'autoriser à solliciter des subventions ;

4° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- l'entreprise CTMS, pour un montant de 80 792,97 € TTC,

et à signer les actes afférents à ce marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/7-32
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2006**

OBJET

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE
A COUVERTURE BAC ACIER SUR SEPT SITES SCOLAIRES**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE MARCHÉ (LOT 2)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2006 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2006 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-32 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'opération de travaux de création d'abris en charpente métallique à couverture bac acier sur sept sites scolaires.

DELIBERATION N° 06/7-32

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - Chapitre 23 / Article 2313.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions

ARTICLE 4

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue suivant le classement établi par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- l'entreprise CTMS, pour un montant de 80 792,97 € TTC.

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents au marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA